

**Ministry of Energy**  
Office of the Minister  
77 Grenville Street, 10<sup>th</sup>  
Floor Toronto ON M7A  
2C1 Tel.: 416-327-6758

**Ministère de l'Énergie**  
Bureau du ministre  
77, rue Grenville, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 2C1  
Tél. : 416-327-6758



MC-994-2022-850

Le 21 octobre 2022

M. Richard Dicerni  
Président  
Commission de l'énergie de l'Ontario  
2300, rue Yonge, 27e étage, C. P. 2319  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Cher Monsieur Dicerni :

Je vous félicite pour le renouvellement de votre mandat à la présidence de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). Conformément à mes responsabilités en tant que ministre de l'Énergie, je vous écris pour vous fournir une nouvelle lettre d'instructions, y compris des mises à jour sur les priorités du gouvernement pour le secteur de l'énergie et mes attentes à l'égard de la CEO au cours de la prochaine période de planification des activités de trois ans.

Cela fait deux ans que la structure de gouvernance modernisée de la CEO est entrée en vigueur le 1er octobre 2020. Cette date marque la fin de la période de transition de la modernisation. À compter du 1er octobre 2022, le conseil d'administration de la CEO a commencé à exercer ses pleins pouvoirs en vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (LCEO), y compris le pouvoir de nommer l'équipe de commissaires. Je suis ravi du travail de transformation entrepris par la CEO pendant la période de transition, y compris l'avancement du plan du commissaire en chef, et du fait que le Cabinet a approuvé le renouvellement de votre mandat de président et celui de vos collègues du conseil d'administration. Je sais qu'en exerçant ses nouveaux pouvoirs, le conseil d'administration veillera à l'indépendance des personnes qui entendent et tranchent les questions relevant de la compétence de la CEO.

La période de transition se termine à un moment où le rôle de la CEO en tant qu'organisme de réglementation de l'énergie n'a jamais été aussi important : les efforts vers une électrification accrue et la transition vers des sources d'énergie plus propres exigeront de la CEO innovation et leadership. Le gouvernement a une vision du système énergétique dans laquelle l'Ontario tire parti de son réseau d'énergie propre pour promouvoir l'électrification et la création d'emplois tout en améliorant continuellement la fiabilité, la résilience et le choix des clients. Dans ma précédente lettre de mandat, j'ai mentionné des initiatives précises que je considérais comme essentielles à la santé du secteur de l'énergie de l'Ontario et auxquelles la CEO devait donner la priorité. Ce travail

.../suite

demeure à la fois pertinent et nécessaire au programme global de modernisation de la CEO et doit se poursuivre. J'apprécie les efforts déployés par la CEO pour intégrer ces initiatives à ses travaux en cours par le biais de plans d'activités antérieurs.

**Priorités à faire progresser à court terme**

À ce stade, je souhaite mettre en évidence les domaines dans lesquels je m'attends à des progrès significatifs au cours de l'année à venir. Bien que les lettres de mandat précédentes aient fait référence à ces priorités, il est urgent de les faire progresser au cours des 12 prochains mois et je présente donc à la CEO mes attentes en matière de délais :

- **Soutenir le Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie** : Au cours des 12 prochains mois, je recevrai des conseils sur la façon de soutenir la transformation du secteur de l'énergie de la part du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (Comité) présidé par David Collie. L'Ontario doit prendre des mesures pour accélérer cette transformation afin de garantir les avantages environnementaux et de développement économique qui y sont associés, tout en veillant à ce que les investissements dans l'ensemble du système énergétique soient effectués dans l'intérêt des contribuables. Je sais que la CEO a commencé à réfléchir à son rôle dans cette transformation, notamment grâce aux travaux de son Groupe de travail sur l'innovation. **Je compte sur la CEO, éclairée par les travaux de son Groupe de travail sur l'innovation, pour fournir au Comité ses meilleurs conseils concernant les changements potentiels à apporter au mandat et aux opérations de la CEO, y compris les modifications législatives nécessaires.** Ces conseils devraient inclure, sans toutefois s'y limiter, des possibilités d'intégrer les avantages liés au développement environnemental et économique dans la réglementation du secteur par la CEO, des approches visant à intégrer la réglementation des réseaux électriques et de gaz naturel, et des améliorations à la façon dont la CEO et le Comité de surveillance du marché supervisent l'acquisition des ressources énergétiques, réglementent la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) et examinent les efforts de planification à long terme.
- **Cadre réglementaire** : La vision du gouvernement d'un réseau d'énergie propre qui favorise l'électrification, attire les investissements et crée des emplois tout en améliorant continuellement la fiabilité, la résilience et le choix des clients obligera les services publics à faire de nouveaux investissements. Je reconnais que la CEO ne peut pas apporter de changements importants à son approche réglementaire sans modification législative; cependant, il est essentiel que la CEO n'attende pas d'avoir obtenu des pouvoirs législatifs supplémentaires avant de commencer à envisager ces réformes afin que son travail puisse se dérouler rapidement. **Par conséquent, je demande à la CEO de lancer des ateliers en 2023 afin d'explorer la manière dont elle pourrait permettre des investissements liés à l'électrification tout en protégeant les intérêts des consommateurs afin de concrétiser la vision du gouvernement.**

- **Résilience, réactivité et rentabilité du secteur de la distribution :** Le secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario jouera un rôle essentiel dans la transition vers l'électrification de l'Ontario. À mesure que le rythme de l'électrification de l'économie s'accélère et que les phénomènes météorologiques extrêmes résultant du changement climatique affectent nos entreprises et nos communautés, des pressions s'exerceront sur les sociétés de distribution locales (SDL) pour qu'elles continuent à offrir des niveaux élevés de fiabilité et de résilience à leurs clients, à répondre aux attentes changeantes des consommateurs et aux nouveaux mandats gouvernementaux, et à le faire à un prix abordable. Cette année, l'Ontario a connu deux phénomènes météorologiques extrêmes, qui ont affecté l'infrastructure des SDL dans tout l'Est de l'Ontario.

Au fur et à mesure que notre climat change, la CEO aura un rôle important à jouer pour s'assurer que les SDL préparent leur infrastructure de distribution à ce genre d'événements. Les SDL auront besoin d'une plus grande capacité pour répondre à ces attentes - capacité qui peut être obtenue en recherchant activement des gains d'efficacité par la consolidation ou l'amélioration des services partagés, l'adoption de technologies et de processus novateurs, la collaboration sur des responsabilités telles que la cybersécurité, et des modifications de la structure de rémunération et d'incitation des services publics qui garantissent que les SDL font les bons investissements pour leurs clients. Le moment est venu de reconsidérer la structure et la réglementation du secteur de la distribution. **Je demande à la CEO de me fournir des conseils et des propositions pour améliorer la résilience, la réactivité et la rentabilité du secteur de la distribution d'ici le 30 juin 2023.** Veuillez collaborer avec le ministère de l'Énergie et d'autres partenaires au besoin, pour vous assurer que les propositions tiennent compte des répercussions actuelles et prévues des conditions météorologiques extrêmes et des meilleures pratiques en matière de résilience au changement climatique, y compris les conclusions tirées de l'Évaluation provinciale de l'impact du changement climatique du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Ce rapport peut également, dans la mesure du possible, refléter les commentaires des ateliers tenus sur l'avenir de l'approche de la CEO en matière de réglementation sectorielle.

- **Véhicules électriques (VE) :** Dans le contexte des travaux continus de la CEO visant à faciliter l'innovation dans le secteur de l'énergie, la lettre de mandat précédente demandait à la CEO « d'émettre des directives aux [SDL] concernant les investissements dans le réseau pour se préparer à l'adoption des VE ». Je crois savoir que la CEO a élaboré son plan pour permettre la préparation du réseau à l'adoption des VE, envisager les tarifs de distribution pour la recharge des VE (y compris les frais de demande) et examiner les processus de raccordement des bornes de recharge des VE. Cela comprend l'étude des obstacles au raccordement des chargeurs de VE par le biais du Groupe de travail sur l'examen du raccordement des ressources énergétiques distribuées, la mise à jour des exigences de dépôt en décembre 2022 pour souligner que les activités de planification de la distribution doivent tenir compte de l'adoption des VE, et être prêt à consulter le secteur sur

l'analyse de la recharge des VE en 2023. **Ce travail a mon entière approbation et devrait se poursuivre aussi rapidement que possible.**

- **Renforcer le Cadre de mesure du rendement** : Dans ma lettre du 1er avril 2022 approuvant le plan d'activités 2022-2025, j'ai indiqué que je m'attendais à ce que les futurs plans d'activités incluent une précision accrue dans le cadre de mesure du rendement afin de démontrer comment les résultats seront mesurés et comment ils font progresser les objectifs stratégiques de la CEO. Alors que la CEO poursuit son parcours pour devenir un organisme de réglementation du premier quartile, il est essentiel qu'elle s'impose des normes élevées, notamment en établissant des mesures de rendement qui définissent clairement l'impact de la CEO dans le secteur et en fixant des objectifs poussés qui contiennent la possibilité d'un échec. Je suis responsable devant l'Assemblée législative du rendement de la CEO - y compris, à un moment donné au cours des prochaines années, d'exiger un examen de l'efficacité de la CEO tel que spécifié à l'art. 128.1 de la LCEO - et je m'attends donc à ce que le conseil d'administration et moi-même soyons d'accord sur ce qui constitue des objectifs de rendement justes et ambitieux. **Je demande que ce cadre de mesure du rendement perfectionné me soit soumis en vue de son perfectionnement et de son approbation dans le cadre de la prochaine soumission du plan d'activités qui doit être présentée le 31 décembre 2022.** Veuillez noter qu'au fur et à mesure que j'examinerai le projet de plan, il se peut que je demande des modifications qui seront prises en compte dans la soumission finale.
- **Réduction des formalités administratives** : La réduction du coût de la réglementation pour les entreprises et les consommateurs demeure une priorité pangouvernementale. Dans le rapport de 2021 sur la réduction du fardeau, le gouvernement a signalé une réduction de 6,5 % des coûts de conformité réglementaire entre 2018 et 2021 et nous continuons de trouver des moyens de réduire les formalités administratives. Bien que la CEO ait réalisé des progrès dans ce domaine, y compris son examen continu des exigences de dépôt des services publics et des processus d'intervention, je continue d'entendre des intervenants qui s'inquiètent des exigences réglementaires onéreuses et coûteuses sans justification claire. **Dans le cadre de mesure du rendement qui me sera soumis dans le prochain plan d'activités, je demande à la CEO de proposer des objectifs ambitieux pour continuer à réduire le nombre et le coût des fardeaux réglementaires d'ici la fin de la période actuelle de planification des activités (c.-à-d. le 30 mars 2026), et de me faire régulièrement le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs tout au long de la période actuelle de planification des activités.**

#### Travaux se poursuivant pendant la période de planification des activités

La CEO continue de mener un volume important de travaux essentiels qui correspondent à la fois à mes attentes concernant l'évolution du secteur de l'énergie et à son propre plan stratégique. Je tiens à reconnaître l'importance continue de ces travaux :

- **Faciliter l'innovation :** La publication du rapport du Groupe de travail sur le Cadre pour l'innovation énergétique (CIE) marque une étape importante dans l'évolution de l'approche de la CEO en matière de réglementation des services publics. La CEO doit maintenir l'élan dans cet espace en utilisant les commentaires des intervenants pour proposer des changements significatifs sur la façon dont les services publics peuvent utiliser les ressources énergétiques distribuées afin de répondre de manière rentable aux besoins locaux émergents et plus larges du réseau, et sur la manière dont les alternatives non câblées et sans pipeline sont considérés, compte tenu de leur potentiel important pour remplacer ou reporter le besoin d'infrastructures traditionnelles plus coûteuses; ce travail est lié à ma demande dans cette lettre de propositions visant à réformer le secteur de la distribution et à donner des conseils sur les améliorations à apporter au mandat de la CEO. Je tiens également à féliciter la CEO et la SIERE pour leur collaboration et leur travail conjoint visant à promouvoir l'innovation dans le secteur, notamment par le biais du Fonds commun d'innovation pour le réseau. J'encourage les deux parties à trouver d'autres possibilités de collaboration.
- **Plan de tarification de nuit très bas :** Comme vous le savez, je suis satisfait du rapport de la CEO du 31 mars 2022 sur la conception d'un plan de tarification de l'électricité de nuit très bas. Je sais que la CEO déploie des efforts considérables pour aider les SDL à atteindre l'objectif de mise en œuvre du 1er mai 2023, notamment par le biais de consultations avec les intervenants et l'élaboration de nouveaux codes et manuels. Veuillez tenir mon ministère au courant de l'avancement de ces travaux.
- **Projet pilote de tarification dynamique pour les clients de la catégorie B :** Au cours de la dernière année, la CEO a fait progresser l'élaboration d'un nouveau projet pilote de tarification dynamique pour les clients de la catégorie B ne faisant pas partie de la grille tarifaire réglementée (GTR). Après consultation des intervenants, le processus de candidature débutera avant la fin de 2022. J'attends avec impatience les mises à jour relatives à cette importante initiative.

- **Bouton vert** : Je suis heureux que la CEO poursuive son travail pour faciliter la mise en œuvre de l'Initiative du bouton vert du gouvernement. Je reconnais qu'au cours de l'année à venir, la CEO tiendra compte des commentaires des intervenants sur la façon de soutenir la mise en œuvre des SDL et envisagera les mesures de conformité appropriées pour les SDL qui n'ont pas fait de progrès raisonnables à la date limite de mise en œuvre du 1er novembre 2023.
- **Soutenir l'expansion de la large bande** : La prestation de services de large bande à haute vitesse à tous les Ontariens d'ici 2025 demeure une priorité absolue pour le gouvernement. J'apprécie les efforts déployés par la CEO pour collaborer de manière significative avec mon ministère, le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario, afin d'aider à clarifier les rôles et les responsabilités en ce qui concerne l'application des nouveaux instruments législatifs et réglementaires qui favorisent l'expansion de la large bande. Je vous demande de poursuivre ce travail afin de vous assurer que le processus de règlement des différends de la CEO puisse donner des résultats clairs et rapides.
- **Conservation et gestion de la demande/Gestion axée sur la demande (CGD/GAD)** : Je suis heureux de constater la collaboration continue entre la SIERE et Enbridge Gas Inc. concernant les programmes de CGD et de GAD dans le domaine des personnes à faible revenu et j'encourage la poursuite de cette collaboration, le cas échéant. Je demande à la CEO de travailler avec la SIERE pour réduire les obstacles, dans la mesure du possible, pour les SDL qui souhaitent offrir des activités de CGD par le biais des tarifs de distribution afin de répondre aux besoins en électricité au niveau de la distribution locale. Cela aidera à orienter la coordination des activités de CGD des SDL avec les programmes de CGD dirigés par la SIERE dans les cas où les avantages au niveau de la distribution coïncident avec les avantages du réseau à l'échelle de la province. Avec le lancement à l'échelle nationale en 2021 du Programme canadien pour des maisons plus vertes et les efforts d'Enbridge pour coordonner son programme de GAD résidentiel en Ontario, je compte sur la CEO pour s'assurer que les intérêts des contribuables de l'Ontario en matière de gaz naturel sont protégés et que l'Ontario saisit toutes les occasions pour générer des rénovations plus poussées, davantage d'économies de gaz naturel et de plus grandes réductions d'émissions.
- **Modifications réglementaires relatives à la facturation nette** : Je remercie la CEO de sa collaboration avec le ministère au sujet du nouveau règlement sur la facturation nette communautaire (FNC) et des modifications réglementaires visant à clarifier les modalités de facturation nette des tiers propriétaires (TP) admissibles, y compris son travail de mise en œuvre de ces modifications réglementaires par la publication de modifications au code de réglementation et de documents d'information sur la protection des consommateurs. Je demande à la CEO de poursuivre son travail de surveillance réglementaire et d'orientation pour la mise en œuvre du projet de démonstration de la FNC autorisé en vertu du règlement sur la FNC et de surveiller les activités du marché et la conformité réglementaire des ententes de facturation nette des TP.

#### Prochaines étapes et priorités générales du gouvernement pour les organismes

.../suite

Veuillez continuer à fournir des mises à jour trimestrielles sur les progrès de la CEO par rapport à ces attentes. Si, lors de la poursuite de l'une de ces priorités, la CEO constate que des obstacles législatifs ou réglementaires l'empêchent de répondre aux attentes, veuillez demander à mon ministère de procéder à une analyse et de proposer des solutions possibles pour éliminer ces obstacles. Comme je l'ai clairement indiqué tout au long de cette lettre, le ministère est prêt à prendre des mesures pour s'assurer que la CEO dispose des outils, de l'autorité et des ressources dont elle a besoin pour faire avancer la vision du gouvernement pour le secteur de l'énergie.

En annexe à cette lettre, vous trouverez les priorités pangouvernementales pour les organismes régis par la CEO pour 2023-2024. On s'attend à ce que tous les organismes provinciaux agissent dans le meilleur intérêt de la population de l'Ontario et veillent à optimiser les ressources. Je suis convaincu que la CEO tiendra compte de ces priorités dans ses travaux futurs.

Je vous remercie, vous, le conseil d'administration, ainsi que tous les dirigeants et le personnel de la CEO, pour le travail accompli au service des Ontariens. J'ai hâte de recevoir le prochain plan d'activités et de continuer à travailler avec vous pour soutenir un réseau électrique propre, fiable et abordable.

Sincèrement



Le ministre Todd Smith

c : David Donovan, chef de cabinet du ministre de l'Énergie  
Tyler Lively, chef de cabinet adjoint du ministre de l'Énergie  
Jason Fitzsimmons, sous-ministre de l'Énergie  
Susanna Zagar, directrice générale, CEO

## **APPENDIX : Priorités du gouvernement de l'Ontario pour les organismes régis par la Commission**

### **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Identifier et saisir les occasions de génération de revenus par le biais de partenariats, le cas échéant.
- Identifier les gains d'efficacité et les économies grâce à des pratiques novatrices et/ou à l'amélioration de la durabilité des programmes.
- Opérer dans le cadre des allocations financières de l'organisme.
- Se conformer aux directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les achats prévus et en cours, les pratiques comptables et les mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Tirer parti des résultats des analyses comparatives et les atteindre en ce qui concerne les stratégies et les directives en matière de rémunération.

### **2. Transparence et responsabilité**

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables, et répondre aux résultats des audits, le cas échéant.
- Identifier les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle de la Commission dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.

### **3. Gestion des risques**

- Développer et mettre en œuvre un processus efficace pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris les impacts liés à la COVID-19 et tout risque d'urgence futur.

### **4. Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation de services publics possible, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en identifiant les possibilités de relocaliser des organismes nouveaux ou existants dans des communautés à moindre coût.

### **5. Diversité et inclusion**

- Développer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement d'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et la prise de décision.

### **6. Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et la production de rapports, afin d'éclairer les rapports basés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
- Accroître le partage des données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur les données.

### **7. Prestation de services numériques et service client**

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, notamment en poursuivant les méthodes de prestation qui ont évolué depuis la Covid-19.